



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 129994

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur la gestion de l'assurance vieillesse des parents au foyer. Le rapport de la Cour des comptes de juin 2011 sur la certification des comptes du régime général de sécurité sociale, précise que : « La gestion de l'assurance vieillesse des parents au foyer se caractérise par l'inadéquation du contrôle interne, des difficultés comptables et les incertitudes dans la justification des passifs enregistrés par la branche ». Il lui demande quelles sont les dispositions que le Gouvernement compte mettre en place pour remédier à cette inadéquation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129994

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1950

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)